



## GENDER & MIGRATION

Eléments d'analyse sur les politiques nationales  
concernant le genre et la migration



Ce document a été rédigé dans le cadre du projet GEMMA ([www.gemmaproject.eu](http://www.gemmaproject.eu)) qui a pour objectif général d'améliorer la communication entre chercheuses et chercheurs, décideurs politiques et organisations de la société civile dans le domaine du genre et de la migration.

(GEMMA est un projet financé par la Commission Européenne dans le 7e Programme Cadre de Recherche et de Développement, Direction Générale Recherche – Unité L2 Recherche des sciences socio-économiques et Humanités - Contract Number 217194)

## Index

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. LES PRIORITES GOUVERNEMENTALES EN COURS CONCERNANT LE GENRE ET LA MIGRATION (2003-2008) .....</b>	<b>5</b>
<b>3. PRIORITES DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES .....</b>	<b>5</b>
<b>4. LISTE DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES .....</b>	<b>7</b>
<b>4.1 INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES .....</b>	<b>7</b>
<b>4.2 ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES .....</b>	<b>8</b>
<b>5. PROJET DE RECHERCHE NATIONAL SUR LE GENRE ET LA MIGRATION .....</b>	<b>11</b>

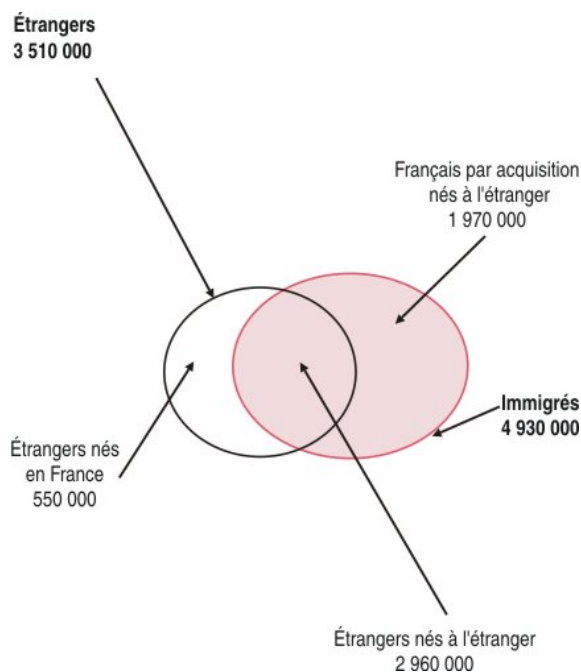
## 1. Introduction

En accord avec les critères juridiques français, les immigrés sont ici définis comme toutes les personnes qui sont nées à l'étranger et vivent actuellement en France, qu'elles aient ou non la nationalité française. A l'inverse, le terme « étranger » implique le critère de la nationalité : toute personne qui ne possède pas la nationalité française est considérée comme « étrangère ».

L'histoire de la France est largement marquée par celle de l'immigration sur son territoire. Contrairement à ses voisins européens, la France a connu à la fin du XIXème siècle un important creux démographique qui l'a encouragé à faire appel à la main d'œuvre étrangère. Déjà en 1931, 7% de la population résidant en France était composée d'immigrés (8,2% d'hommes et 5,1% de femmes) ; cette proportion a baissé avant d'augmenter à nouveau à la fin des années soixante. Suite aux effets de la crise économique, le gouvernement a décidé en 1974 de limiter le recrutement des immigrés et les politiques publiques se sont alors concentrées sur les questions du droit d'asile et du regroupement familial.

En 2004, 4,9 million d'immigrés (8,1% de la population) et 3,5 million d'étrangers étaient officiellement recensés en France<sup>1</sup>.

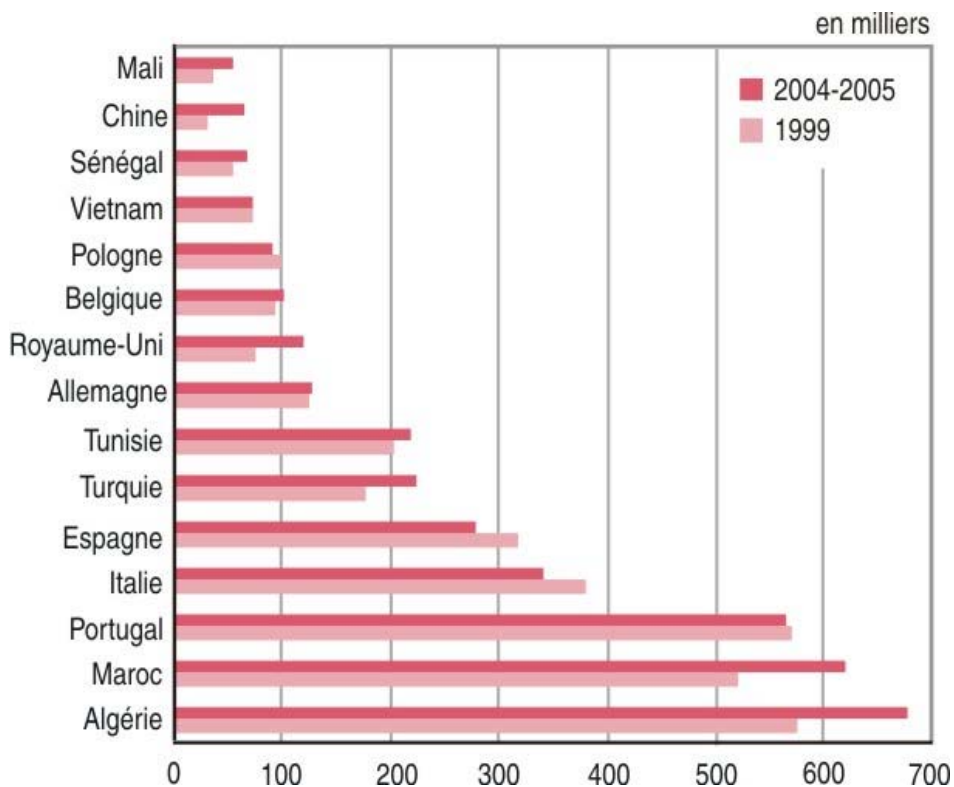
**Graphique 1 : les immigrés et les étrangers en 2004**



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

Les Algériens, Marocains et Portugais sont les nationalités les plus représentées parmi les immigrés en France.

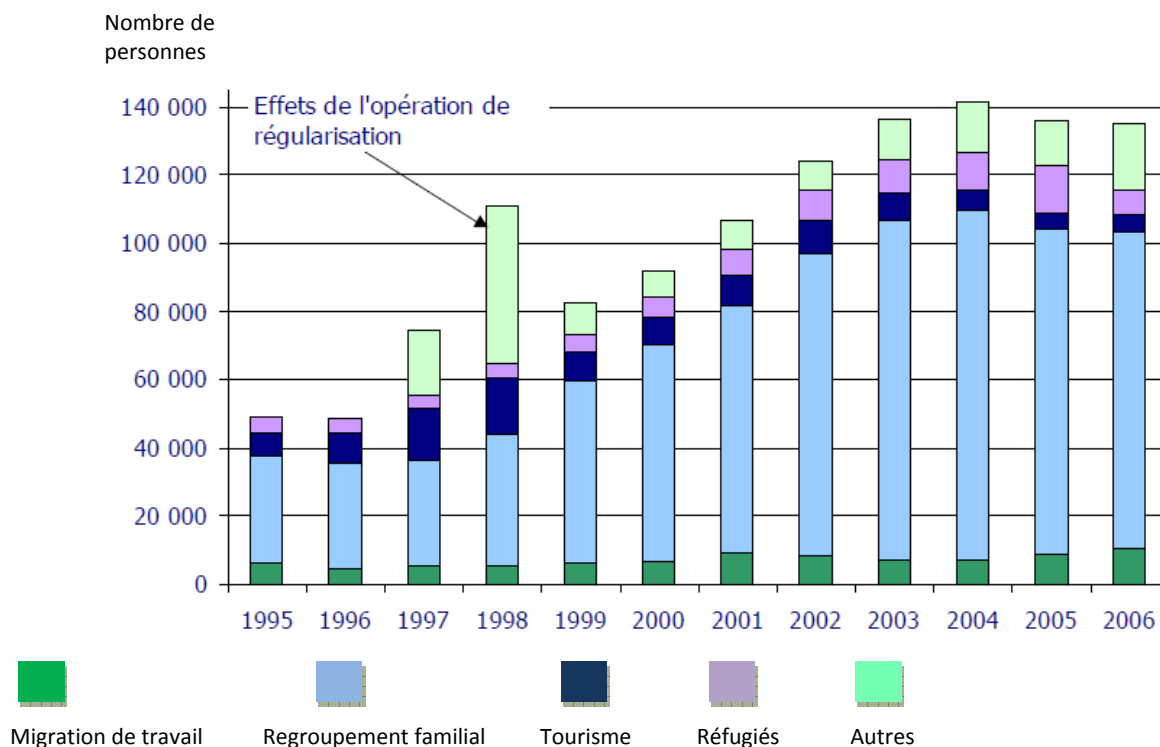
**Graphique 2 : Les pays de naissance des immigrés, en 1999 et en 2004 – 2005**



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

Les données figurant dans le rapport annuel de 2005 du gouvernement sur la présence des immigrés et étrangers en France montrent qu'il y a eu une légère baisse des flux migratoires ou, plus précisément, une baisse des immigrés ayant obtenu un titre de séjour. En effet, ils étaient 141 561 en 2004, et 135 890 en 2005<sup>ii</sup>. Il en va de même pour le nombre d'étrangers ayant obtenu la nationalité française, qui reste comparativement plus élevé. Environ 169 000 personnes ont obtenu la nationalité française en 2004, et 155 000 en 2005<sup>iii</sup>.

**Graphique 3 : Immigration permanente 1995 – 2005 (données préliminaire pour 2006)**



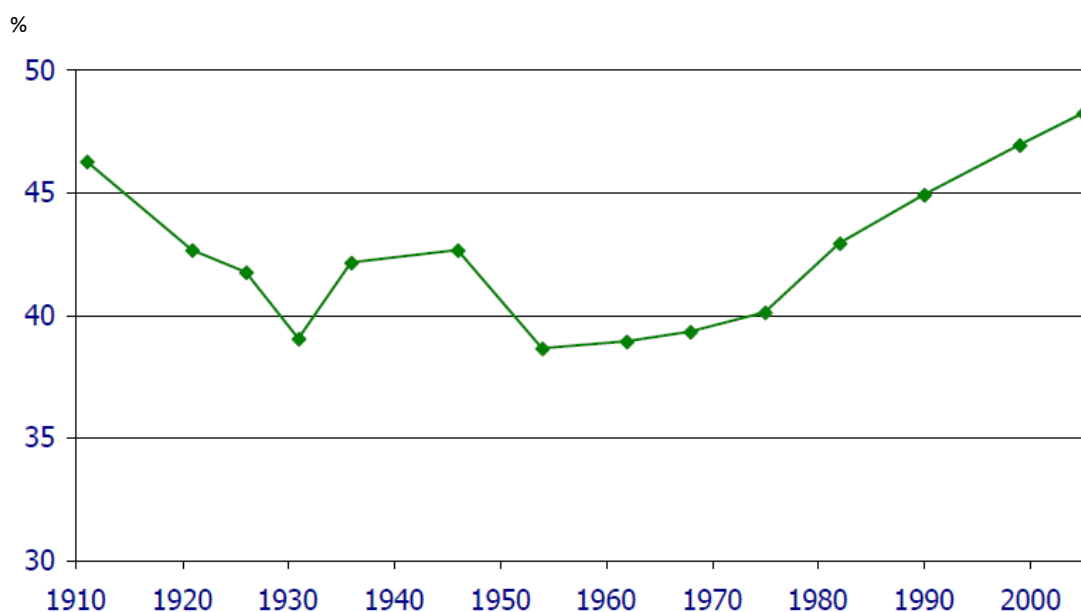
**Source: Immigration et présence étrangère en France en 2006, Corinne Régnard - DPM Colloque bilatéral France-Autriche, Octobre 2007 - Diapo n°7**

Le pourcentage des femmes immigrées en France a toujours été important (graphique 4 ci-dessous), mais depuis les années soixante, la proportion moyenne de femmes parmi les immigrants a régulièrement augmenté, notamment du fait de la législation sur le regroupement familial.

Dans la catégorie de migrations familiales, 36 194 femmes parmi 69 258 personnes (hommes et femmes) ont obtenu la carte de séjour « Vie privée et familiale » (VPF ; un an de séjour) en 2005.

Sur un total de 3 283 602 étrangers, 1 486 001 femmes possédaient un titre de séjour en 2005<sup>iv</sup>.

Graphique 4: La proportion des femmes dans la population étrangère depuis 1910



Source: Immigration et présence étrangère en France en 2006, Corinne Régnard - DPM Colloque bilatéral France-Autriche, Octobre 2007 - Diapo n°7

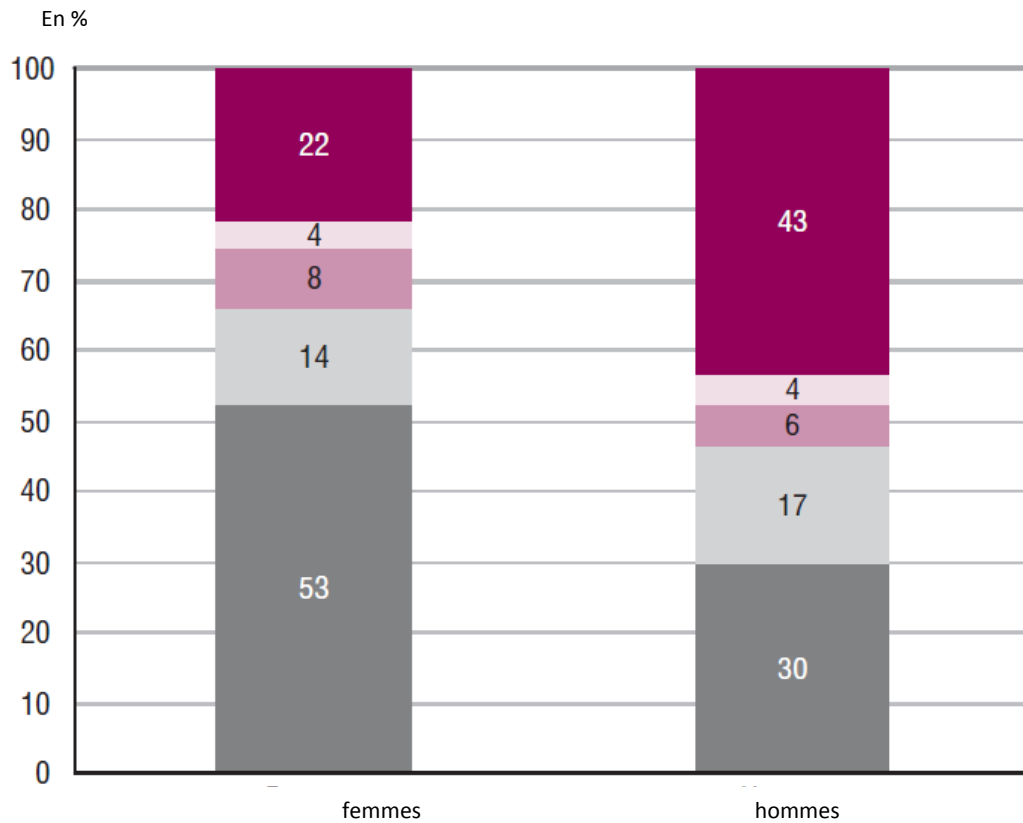
La visibilité de la présence des femmes immigrées n'est que récente et le genre n'a été pris en compte dans la production des données statistiques que récemment et ponctuellement. Souvent, le fait que les femmes constituent une part importante de la population immigrée est encore ignoré. D'une manière générale, les femmes qui viennent en France dans le cadre du regroupement familial restent perçues d'abord comme des épouses alors qu'une part importante d'entre elles ont un travail. En 2005, un permis de travail temporaire était octroyé à 3 866 femmes sur 10 405 demandes (hommes et femmes) et un permis de travail de longue durée était accordé à 2 620 femmes sur 8 556 demandes (hommes et femmes).

Malgré cela, les priorités nationales tendent à considérer, implicitement ou explicitement, les femmes comme d'abord dépendantes de leur famille ou comme étant particulièrement désavantagées et nécessitant alors des mesures spécifiques (éducation, information sur les violences domestiques, loisirs...) sans que ne soit prise en compte leur diversité par rapport à leurs niveaux d'éducation, leurs activités professionnelles, leurs origines, leurs ressources financières ou encore la composition de leurs foyers (de plus en plus de femmes sont venues seules en France pour travailler depuis les années soixante et / ou sont indépendantes financièrement).

Une enquête de l'INSEE montre qu'en 2006, 54% des nouveaux titulaires d'un titre de séjours en France étaient des femmes<sup>Y</sup>.

D'après cette étude, 78% de celles-ci sont arrivées pour ou avec leurs maris ou un autre membre de la famille et 22% sont arrivées seules ou avec des amis. Concernant les hommes migrants, c'est le double (43%) qui est arrivé seul ou avec des amis.

Graphique 5: Conditions d'arrivée en France selon le sexe



- Seul-e-s ou avec des amis
- avec la famille
- avec le conjoint
- pour rejoindre la famille
- pour rejoindre le conjoint

Source : Algava/Bèque, « Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées »

La migration récente en France est plus féminisée que la migration des pays d'émigration qui appartiennent aux anciennes colonies (Afrique du Nord-/Ouest). Parmi les migrants d'Asie du Sud-est, de l'Europe de l'Est et des Etats CEI, les femmes sont particulièrement nombreuses (75% et 68% respectivement); dans le dernier groupe 24% sont des réfugiés. 60% des migrants de l'Afrique centrale et de la Guinée sont des femmes. Parmi les récents groupes d'immigration de pays d'Europe comme l'Italie, l'Espagne et la Pologne, les femmes prédominent aussi à cause du vieillissement et du taux de mortalité plus élevé chez les hommes.

Entre 1995 et 2005, moins de 28% des travailleurs permanents qui ont obtenu des titres de séjours étaient des femmes. Cette situation peut changer doucement avec la nouvelle politique de "l'immigration choisie" instaurée depuis 2007. Les femmes représentaient près de la moitié des personnes sans titre de séjour et qui ont été régularisées sur la base du cas par cas entre 1998 et 2006. La proportion des femmes parmi les personnes placées en centres de rétention a augmenté de 5.8% en 2002 à 10.6% en 2005 (3236 femmes)<sup>vi</sup>.

## 2. Les priorités gouvernementales en cours concernant le genre et la migration (2003-2008)

A la fin décembre 2007, six agences gouvernementales du domaine de la migration, de l'égalité du genre, professionnel de l'éducation et de l'urbanisme ont signé un accord cadre qui concerne les femmes immigrées et les femmes « issues » de l'immigration<sup>vii</sup>. C'est la suite de la précédente convention signée entre trois organismes en 2003 et les conclusions du groupe de travail établi par le premier ministre de la parité<sup>viii</sup> avec la collaboration du ministère de la justice en mars 2005. Les buts de l'accord sont la promotion de l'égalité, combattre la double discrimination et l'intégration<sup>ix</sup> des femmes immigrées basée sur le sexe et l'origine. L'accord a pour objectif de renforcer la coopération entre les partenaires et il est prévu pour servir de base pour un plan d'action annuel pour être appliqué au niveau régional, évalué par un comité de suivi sur des bases annuelles et accompagné par le comité de direction qui doivent se rencontrer deux fois par an. L'évaluation doit servir pour alimenter la base de données sur le sujet.

Six terrains d'action sont mis en avant. Quelques mesures spécifiques ciblent les femmes immigrées arrivées récemment ("primo-arrivantes") ou femmes immigrées en situation précaire (divorcées, âgées ou victimes de trafic). Les parties prenantes s'engagent elles mêmes pour prendre des mesures dans les domaines suivants:

- 1) Améliorer les connaissances sur la situation des femmes immigrées et les femmes issues de l'immigration et sensibilisation des différentes associations et institutions à travers des études, des formations, campagnes d'informations et un meilleur contact entre les parties prenantes.
- 2) Promouvoir une image positive des femmes immigrées à travers de meilleures connaissances sur les initiatives des femmes immigrées, leurs contributions pour l'histoire de la France et des femmes immigrées dans les positions de prise de décision; diffusions de tout ça à travers les associations et les media;
- 3) L'intégration des femmes arrivées récemment ("primo-arrivantes") à travers une meilleure coopération entre les différentes parties prenantes dans les domaines suivants: Acquisition de la langue française, accès à la culture, information sur l'égalité (cibler les hommes et les femmes), services publics (spécialement les services de santé) et les droits (spécialement le droit de la famille);
- 4) Mettre en place une politique active pour favoriser l'accès aux droits dans la sphère publique et privée, particulièrement pour les femmes dans des situations précaires, comme les femmes divorcées, âgées ou victimes de traite humaine, concernant l'accès au logement et aux services de la santé, et contre la violence (violence au sein du couple, mariages forcés, Mutilations Génitales Féminines, polygamie, esclavage domestique et attitudes et comportement sexistes);
- 5) Promouvoir le succès à l'école et l'intégration sociale et dans le marché de travail à travers les cours de langue française, l'accompagnement et l'orientation à l'école, l'éducation continue et la formation professionnelle ainsi que la création ou le transfert d'entreprise, particulièrement dans les zones franches urbaines;
- 6) Renforcer la participation dans la vie du quartier par les mesures favorisant le respect mutuel, l'égalité, les droits et les obligations et la participation active dans le domaine politique et culturel et du sport.

## 3. Priorités des organisations non-gouvernementales

Les organisations non-gouvernementales mettent leur attention sur la situation problématique de différentes catégories de femmes migrantes comme les victimes de l'esclavage moderne, les jeunes adultes sans permis de séjour et d'autres. D'après nos connaissances il n'existe pas d'association qui s'adresse aux femmes hautement qualifiées ou aux femmes entrepreneurs etc. Parmi les associations les mieux connues travaillant avec les migrant/e/s se trouvent :



**CIMADE:** L'organisation est consciente de la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans ses activités. Elle met en avant le fait que la migration féminine est traditionnellement perçue exclusivement comme une migration de type familial. Ceci est contrasté par le fait que beaucoup de femmes quittent leur pays à cause de raisons personnelles (travail, accès aux droits fondamentales) ou pour s'enfuir de situations de violence. L'association met en avant la nécessité d'être plus conscient de la situation et des problèmes spécifiques que les femmes étrangères peuvent rencontrer. Elle met en avant la vulnérabilité particulière des femmes migrantes, les différences dans le processus de l'émigration (causes, routes, périodes etc.) et la menace de subir une double discrimination en France ou en Europe ainsi que les obstacles d'accéder à leurs droits fondamentaux. L'association propose un service de conseil personnel pour les migrantes.

[www.cimade.org](http://www.cimade.org)

**RAJFIRE** (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées) œuvre pour les droits des femmes immigrées, contre la violence et pour le droit à l'asile. L'organisation met en avant la grande dépendance dans laquelle beaucoup de femmes immigrées se trouvent face à leur époux. En outre, un groupe de travail spécifique est dédié au travail et aux femmes immigrées. L'association propose des services de conseil pour les femmes migrantes.

<http://rajfire.free.fr>

**ANAFE** (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) met son focus sur la défense des droits des migrant/e/s qui ne sont pas admis sur le terrain ou qui sont renvoyés vers la frontière

[www.anafe.org](http://www.anafe.org)

## 4. Liste des Institutions gouvernementales et non-gouvernementales

### 4.1 INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

Les services gouvernementaux les plus impliqués dans la question de l'immigration et avec qui GEMMA tentera de collaborer pour les ateliers de dialogue politique et de mise en réseau sont: le Ministère du Travail ; le Ministère de l'Intérieur ; le Ministère de Justice.

- Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/femmes-egalite/navigation-bloc-1/dispositif-action/service-droits-femmes-egalite.html>

- Service des droits des femmes et de l'égalité – SDFE

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/femmes-egalite/>

- Ministère de l'Intérieur

<http://www.interieur.gouv.fr>

- Ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

#### AUTRES Services du gouvernement:

- Ministère des Affaires Etrangères (Service des étrangers en France)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr>

- Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du développement solidaire

<http://www.immigration.gouv.fr>

- Service « Etudes et Recherches statistiques »

#### AUTRES institutions :

- La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)

[www.halde.fr](http://www.halde.fr)

Autorité administrative indépendante, créée par la loi du 30 décembre 2004. Elle aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires et à les combattre. Elle conseille pour les démarches juridiques, et contribue à établir la preuve de la discrimination. Elle peut se saisir elle-même de toute pratique discriminatoire dont elle a connaissance.

- L'Acisé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

[www.lacse.fr](http://www.lacse.fr)

Créée en 2006, l'Acisé contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle intervient principalement dans les domaines de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de la

politique de la ville. La question des femmes immigrées et de leurs filles, en termes de connaissances et de recherches, de mixité, d'accès aux droits, de promotion individuelle, sociale, professionnelle et économique et de la lutte contre la discrimination raciale et sexiste, est un axe central d'intervention de l'agence.

## 4.2 ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Les organisations françaises de la société civile travaillant dans le domaine de l'immigration et de l'intégration existent depuis longtemps et elles ont de plus en plus d'expérience. Quelques unes des ONGs les plus importantes dans le domaine du Genre et Migration et avec qui le projet GEMMA tentera de collaborer dans les ateliers sont les suivantes :

### 1) ONGs qui ont des programmes d'appui pour les migrantes

#### A) Au niveau national

- Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE)

[www.anafe.org](http://www.anafe.org)

L'ANAFE a été créée en 1989 et veille au respect du droit des étrangers qui se présentent aux frontières et qui sont parfois détenus dans les "zones d'attente" en fournissant une aide à caractère juridique et humanitaire.

- Service œcuménique d'entraide (CIMADE)

[www.cimade.org](http://www.cimade.org)

La CIMADE a été fondée en 1939. La mission essentielle de la Cimade consiste à accueillir, orienter et défendre les personnes étrangères et demandeuses d'asile précarisées ou dont les droits sont menacés. La Cimade, en tant qu'association de défense des droits des personnes étrangères, a pris conscience de la nécessité d'intégrer dans les activités et actions de l'association la dimension du genre et la protection des droits fondamentaux des femmes en créant au sein de sa structure un pôle d'action « femmes étrangères ».

- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI)

[www.gisti.org](http://www.gisti.org)

Conseils juridiques pour les étrangers. Publications et textes de réflexion sur l'immigration et la liberté de circulation.

- Le Comede (Comité Médical pour les Exilés)

<http://www.comede.org>

Le Comede a été créé en 1979 par la Cimade, Amnesty international et le Groupe accueil solidarité pour promouvoir la santé des exilés en France. Les activités du Centre de santé, de l'Espace Santé Droit et du Centre-ressources du Comede sont indissociables pour répondre aux objectifs de l'association. Le Comede accueille 90 000 patients des réfugiés, demandeurs d'asile, mineurs étrangers isolés et autres migrants/étrangers en situation précaire de séjour et assuré des services spécialisés en matière de prévention et de soins, de bilan de santé, d'accès aux soins, d'expertise médico-juridique et de formation professionnelle.

## B) Au niveau local

- Femmes de la Terre

[fdlt92.club.fr/index.html](http://fdlt92.club.fr/index.html)

Cette association créée en 1992 a pour but de venir en aide aux femmes migrantes confrontées à des difficultés administratives et sociales. Elle lutte contre les violences faites aux femmes, et la double discrimination. L'association tient une permanence juridique (droit des étrangers) à destination des femmes et de leurs familles. Elle intervient en milieu scolaire pour informer les jeunes sur la citoyenneté, la nationalité et le séjour et tiens une permanence d'écrivain public pour une aide aux documents administratifs.

- Migrations et cultures de Turquie (ELELE)

<http://www.elele.info>

L'association Elele - Migrations et Cultures de Turquie mène depuis 1984 des actions favorisant l'intégration des personnes originaires de Turquie. Elele est un observatoire et un centre de ressources et de recherches sur l'immigration originaire de Turquie en France. L'expérience de ses intervenants sur le terrain et la connaissance qu'ils possèdent des difficultés rencontrées par cette population permettent de proposer des actions en fonction des besoins exprimés par les différentes institutions, collectivités ou groupements de personnes, soucieuses de favoriser l'intégration de chacune des personnes appartenant à cette immigration.

## 2) Réseaux de lobbying

- Ligue des Droits de l'Homme

<http://www.ldh-france.org>

- Amnesty International – France

[web.amnesty.org/actforwomen/index-fra](http://web.amnesty.org/actforwomen/index-fra)

Campagnes de sensibilisation contre la violence faite aux femmes et pour la défense des droits des réfugiés et des migrants.

- Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE)

<http://rajfire.free.fr>

Collectif féministe créé en 1998 qui lutte pour les droits des femmes étrangères, immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées. Le Rajfire s'efforce de mettre en œuvre des solidarités en particulier pour les droits des femmes étrangères en France, migrantes ou exilées. Il défend le droit d'asile des femmes persécutées, le droit au séjour, la régularisation des femmes sans papiers, le droit au travail et lutte contre les violences faites aux femmes, les injustices et les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées.

- Atelier méditerranéen d'études sur le genre (AFMEG)

[www.afmeg.info](http://www.afmeg.info)

Association antisexiste travaillant en réseau ; elle met gratuitement en ligne des dossiers intégrant la notion de dimension de genre dans les rapports sociaux de sexe sur des sujets d'actualité autour desquels elle monte des dossiers. L'afmeg cherche à diffuser les résultats de la recherche en sciences humaines.

- Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)

[www.forim.net](http://www.forim.net)

Créé en mars 2002 avec le soutien des pouvoirs publics français, cet ensemble d'associations vise à favoriser l'intégration des populations issues des migrations internationales, de renforcer les échanges entre la France et les pays d'origine et de contribuer au développement de leur région d'origine.

- Le Comité d'action interassociatif "Droits des femmes, droit au séjour - Contre la double violence"

<http://doubleviolence.free.fr/spip>

S'est organisé en 2003, a recueilli de nombreux exemples de situations de doubles violences (violences sexistes et violences étatiques) subies par des femmes étrangères ayant le droit de vivre en France parce que mariées à des français ou venues par le biais du regroupement familial. Le Comité a aussi relevé de nombreuses situations de femmes migrantes en position de vulnérabilité, ou subissant des violences sans oser porter plainte, ainsi que de demandeuses d'asile fuyant des violences dans leur pays et déboutées de leur demande d'asile en France.

- Le Groupe Asile Femmes (GRAF)

S'est constitué en 2004 pour agir en faveur du droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes. Il revendique le statut de réfugié pour les femmes persécutées et publie des analyses pour argumenter cette revendication et informer les associations qui soutiennent les femmes demandeuses d'asile. Il s'agit des femmes qui fuient des persécutions telles que le mariage forcé, les mutilations sexuelles féminines, le crime d'honneur, les violences conjugales et familiales, les lois et pratiques discriminatoires. Il ne s'agit donc pas des femmes qui fuient des persécutions « traditionnelles », ces dernières étant, au moins pour ce qui est de la reconnaissance du droit d'asile, dans la même situation que les hommes.

- Forum femmes Méditerranée-Marseille

[www.femmes-med.org](http://www.femmes-med.org)

Créée en juin 1993 à Marseille, elle regroupe des associations de femmes migrantes afin d'agir contre les discriminations sexistes et les violences envers les femmes, de faire appliquer l'égalité juridique et conquérir l'égalité des chances, de favoriser l'expression et la reconnaissance des capacités des femmes, de rendre visibles leurs œuvres et leur place dans la société, de mettre en place des projets de coopération entre les femmes des deux rives de la Méditerranée pour favoriser le co-développement (projets générateurs de revenus et tourisme solidaire).

- Genre et Cultures

<http://monsite.wanadoo.fr/genreetcultures>

Organisation basée en France qui cherche à prévenir toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes (telles que les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, le lévirat, le sororat, les « crimes d'honneur », les « femmes girafe », etc.) et ses formes modernes (stérilisation forcée, infanticide lié au sexe de l'enfant, esclavage domestique, tourisme sexuel, etc.). Ses activités consistent entre autres, à :

- créer des liens et des échanges de bonnes pratiques entre les organisations non gouvernementales et des individu(e)s, entre les réseaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Proposer des informations, des consultations et des formations en direction des professionnels (toutes disciplines confondues) concernées par les violences spécifiques faites aux femmes, aux adolescentes et aux enfants, notamment migrantes ;
- Soutenir, inciter et initier des actions destinées à rappeler les principes des droits humains et de l'égalité entre les sexes ; Mener des campagnes pour le droit d'asile politique aux personnes victimes de discriminations et de persécutions en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle.

- ASFAD (Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates)

<http://asfadinfo.free.fr>

Association créée en 1995. Elle est née de la volonté de féministes françaises, algériennes arrivées d'Algérie, fuyant les assassinats et les massacres, et franco-algériennes issues de l'immigration qui se sont regroupées pour aider les femmes algériennes venues trouver refuge en France dans leur démarche administrative, parfois leur procurer un hébergement temporaire et un petit soutien financier grâce aux dons reçus à cette époque. Ainsi s'est montée une permanence qui est devenue un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement destiné : aux femmes réfugiées, à celles issues de l'immigration ayant des difficultés d'ordre administratif, juridique, souvent confrontées à des problèmes de violences, de divorce, de répudiation, de garde d'enfants, de mariages forcés, etc.

- Oxfam France – Réseau Agir ici

[http://www.oxfamfrance.org/php/actions\\_camp\\_voir.php?IdCampagne=74](http://www.oxfamfrance.org/php/actions_camp_voir.php?IdCampagne=74)

Campagne « Immigration. Qui choisit? »

- Fédération IFAFE (Initiatives des Femmes Africaines de France et d'Europe)

[http://www.forim.net/forim/membres/inter\\_pays/federation\\_des\\_initiatives\\_des\\_femmes\\_africaines\\_de\\_france\\_et\\_d\\_europe\\_federation\\_ifafe](http://www.forim.net/forim/membres/inter_pays/federation_des_initiatives_des_femmes_africaines_de_france_et_d_europe_federation_ifafe)

Plateforme de 23 associations, fondée en 1996 à Paris, son objectif est d'aider les personnes étrangères et leurs familles à mieux s'intégrer en France et en Europe et de lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment contre l'image négative imputée aux populations africaines en général et aux femmes en particulier.

## 5. Projet de recherche national sur le Genre et la Migration

Le projet de recherche national sélectionné est mené par Catherine Delcroix, Professeur de Sociologie à l'Université Marc Bloch de Strasbourg : « Les rôles et perspectives des femmes relais en France ».

L'étude met l'attention sur le rôle et les activités des femmes qui travaillent avec les migrant/e/s dans les zones franches urbaines et sur la question comment elles sont arrivées à faire la médiation entre les migrant/e/s, mais aussi entre les individus en général et les autorités locales. Le travail de ces « médiatrices interculturelles » met en lumière la politique urbaine du gouvernement français tout en maintenant le profil universaliste qui caractérise l'interculturalisme français.

Website	<a href="http://www.gemmaproject.eu">www.gemmaproject.eu</a>
Coordinator	<b>Agency for the Promotion of European Research – APRE (Italy)</b> No profit research organisation: <a href="http://www.apre.it">www.apre.it</a>
Partners	<b>Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – EHESS (France)</b> Graduate school for social sciences: <a href="http://www.ehess.fr">www.ehess.fr</a>
	<b>Social Policy Research Centre, Middlesex University – SPRC (United Kingdom)</b> University recognized Centre in the Institute for Social and Health Research (ISHR) <a href="http://www.mdx.ac.uk/schools/hssc/research/centres/sprc/index.asp">http://www.mdx.ac.uk/schools/hssc/research/centres/sprc/index.asp</a>
	<b>The Hungarian Science and Technology Foundation – Tetalap (Hungary)</b> No profit public foundation: <a href="http://www.tetalap.hu">www.tetalap.hu</a>
	<b>Center for Social Innovation – ZSI (Austria)</b> Independent scientific institution - <a href="http://www.zsi.at">www.zsi.at</a>

---

i Selon l'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques)

ii ibid

iii Rapport annuel de la direction de la population et des migrations sur l'immigration et la présence étrangère en France en 2005  
[http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_immigration\\_2005.pdf](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_immigration_2005.pdf)

iv ibid

v Algava/Bèque, « Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées »

vi Référence: Lesselier, C., « Politique d'Immigration en France: Appréhender la dimension de genre »; in: CEDREF, Femmes, Genre, Migrations et Mondialisation, 2008.

vii Il s'agit de : Direction de la population et des migrations DPM, Service des droits des femmes et de l'égalité SDFE, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle DGEFP), Délégation interministérielle à la ville DIV, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ACSE et Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ANAEM.

viii Au cours de la restructuration des institutions françaises après les élections de 2007, l'ancien Ministère de la parité a été intégré dans le nouveau Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

ix Définitions dans l'accord cadre 2007: « L'intégration des immigrés doit être conçue comme un processus d'ensemble depuis l'accueil en France jusqu'à la naturalisation. L'intégration est un processus plus ou moins long grâce auquel un ou plusieurs individus vivant dans une société, étrangère par définition participent progressivement à l'édification de l'identité nationale de celle-ci qu'ils ont rejoint volontairement parce qu'elle leur convenait. L'intégration suppose d'abord l'implication de deux partenaires: des immigrés qui doivent fournir un effort d'adaptation nécessaire pour réaliser cette ambition ; le pays d'accueil qui doit les y aider. C'est en ce sens que les pouvoirs publics parlent de droits et d'obligations de chacun. »

Selon le code de travail français : « La discrimination est constituée lorsqu'une différence de traitement est opérée en raison de l'origine, du sexe, des moeurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la situation de famille, des caractéristiques génétiques, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, des opinions politiques, des activités syndicales ou mutualistes, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du patronyme, de l'état de santé ou du handicap. » Selon la définition de l'Union Européenne, il existe une différence entre la discrimination directe, la discrimination indirecte et la discrimination systémique.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'applique en matière d'emploi, de formation, de promotion, de rémunération, de conditions de travail.

« Gender mainstreaming » (approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes) est défini conformément à la définition adoptée par le Conseil d'Europe.

L'égalité des chances est un principe concourant à l'égalité réelle par la mise en œuvre de mesures temporaires, appelées actions positives, prises au seul bénéfice d'un groupe.